Règlement de la compétition Iron Web, édition 2012

- 1. Le « Iron Web » (ci-après « Iron Web ») est une compétition "Web réalité", organisée par le « Le Web au Québec » (ci-après le « WAQ »), un organisme à but non lucratif, incorporé suivant la partie 3 de la *Loi sur les compagnies du Québec*;
- 2. Les participants du Iron Web devront être disponibles du mercredi 13h le 22 février 2012 jusqu'à 18h le vendredi 24 février 2012.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 3. L'Iron Web s'adresse à toute personne résidant au Québec, âgée de dix-huit (18) ans ou plus;
- 4. Les candidats doivent être des professionnels du Web (graphistes, intégrateurs, programmeurs, rédacteurs, photographes, stratèges, etc.) et être en mesure de collaborer au développement d'un projet Web;
- 5. Les étudiants dans ces domaines peuvent également poser leur candidature;
- Les participants doivent être libres et garantir leur présence pendant toute la durée de l'événement, car il ne sera pas possible pour eux de quitter les lieux de la compétition pendant toute sa durée;

COMMENT PARTICIPER

- 7. Les candidats intéressés à participer ont jusqu'au 1 décembre 2011 pour poser leur candidature;
- 8. Les candidatures seront évaluées et retenues à l'entière discrétion des organisateurs du WAQ.
- 9. La formation des équipes ne sera pas déterminée par les participants, ni connue d'eux avant le début de la compétition;
- 10. Les participants qui seront retenus devront prévoir être disponibles pour l'entrevue de sélection finale qui se tiendra un soir de semaine au mois de décembre.
- 11. La participation à l'événement est gratuite, mais un dépôt de 50\$ pour les candidatures retenues sera exigé.
- 12. Pour être admissibles, les participants sélectionnés devront lire, comprendre et signer ce document intitulé : « Règlement de la compétition Iron Web, édition 2012 »;

CONCLUSION DE LA COMPÉTITION

13. L'objectif de la compétition est avant tout de faire rayonner l'expertise des professionnels de la région de Québec;

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 14. Les participants devront de suivre le code vestimentaire établi par l'équipe du Iron Web;
- 15. Les participants doivent porter les vêtements qui lui seront fournis, présentant les logos des commanditaires du Iron Web et du WAQ

Droit à l'image

- 16. Pendant toute la durée de la compétition, les participants seront filmés 24 heures sur 24 à l'exception de la zone de repos;
- 17. En signant ce document, les participants acceptent donc d'être filmés sans interruption pendant toute la durée de l'Iron Web;
- 18. Par le fait même, les participants autorisent le WAQ à diffuser les images captées lors de l'évènement et à en faire tout usage raisonnable lié à la promotion de l'Iron Web;

Santé et sécurité

- 19. Les participants sont responsables de leur santé et sécurité:
 - 1. Ils doivent dormir quand ils le jugent nécessaire;
 - 2. Ils doivent manger et s'hydrater quand ils le jugent nécessaire;
 - 3. Ils doivent signaler toute allergie ou maladie aux organisateurs;
 - Ils doivent fournir un numéro en cas d'urgence (conjoint, frère, soeur, parent, etc.);
- 20. En aucune circonstance le WAQ et/ou ses organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un préjudice subi par un participant si celui-ci ne respecte pas la clause 19 du Règlement;

Matériel

- 21. Les participants doivent fournir leur propre ordinateur portable;
- 22. Les participants acceptent d'installer sur leur ordinateur, pour la durée de l'événement, un logiciel permettant la surveillance et possiblement la diffusion de leur écran sur la plate-forme de diffusion en direct de l'Iron Web.
- 23. Les téléphones cellulaires ne sont pas permis à l'intérieur de la zone de compétition à moins de remettre aux responsables la carte (SIM ou autre) permettant l'accès au réseau de données cellulaires.

- 24. Le WAQ met ce qui suit à la disposition des participants :
 - 1. Aire de repos à l'abri des regards (à usage réservé pour se reposer ou dormir exclusivement);
 - 2. Bureau et chaise;
 - 3. Nourriture et breuvage à volonté;
 - Connexion internet (uniquement via le réseau assigné);
 - 5. Réseau local privé;
 - 6. Électricité;
 - 7. Un écran d'ordinateur
- 25. La connexion internet fournie ne doit pas être utilisée à des fins illégales et nous nous réservons le droit de limiter l'accès à certaines ressources.

Technologie

- 26. La technologie utilisée par les participants pour le développement du projet devra être reconnue et de l'hébergement facile et à faible coût devra être proposé;
 - 1. Aucune technologie obscure ne sera autorisée (par exemple: pas de TK/TCL ou du BASH via Apache);
 - Les participants doivent garder à l'esprit que plus la technologie est largement utilisée à Québec plus il y a de chance que le projet survive;

Projet

- 27. La teneur du projet ne sera révélée aux participants que le 23 février 2012;
- 28. Il s'agit principalement d'un projet web (pas un vidéo ou un dépliant imprimé);
- 29. Les navigateurs suivants devront être testés et être fonctionnels :
 - 1. Firefox 3.6+
 - 2. Chrome 8+
 - 3. IE8+
- 30. Aucune tricherie (espionnage, aide ou ressources non autorisées) ne sera tolérée, le participant surpris à tricher sera expulsé automatiquement, sans que les caméras ne soient arrêtées;
- 31. Le Projet final sera présenté au public le vendredi 24 février 2012;

Droits sur le projet et les livrables

- 32. Le code utilisé devra être 100% libre de droits pour une utilisation commerciale (par exemple, pas de extJS);
- 33. Donc, aucun code fait ailleurs ne sera accepté, à moins qu'il soit libre de droits pour les projets commerciaux;
- 34. Si tel est le cas, les participants ont la responsabilité de démontrer aux organisateurs du WAQ que le code utilisé est libre de droits pour les projets commerciaux;
- 35. Si les participants choisissent des images, vidéos ou autres sur internet, ils doivent s'assurer qu'aucun droit d'auteur n'est violé avant de décider de les utiliser;
- 36. Ainsi, si une tierce personne venait à se plaindre que ses droits d'auteur ont été violés dans le cadre du Projet, le ou les participants fautifs devront prendre la responsabilité et en dégager le WAQ;
- 37. Par la signature de ce document, les participants acceptent de céder au WAQ tous les droits d'auteur reliés au Projet (images, code, etc.) et renoncent également à leurs droits moraux sur le Projet et accepte que le soit mis à la disposition du public sur internet;

Je,	, soussigné(e), domicilié au					
	et compris le Règlement de la compétition Iron V conditions en apposant ma signature ci-bas.	Neb, e	édition	2012	et	accepte
Signature du par	ticipant :					